





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 69720 SAINT BONNET DE MURE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. DU 8 AVRIL 2024

05 - 2024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre			
de			
conseillers	13		
en			
exercice			
De	11		
présents			
De	13		
votants	13		

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Président.

<u>Présents</u>: Ms.: Jean-Pierre JOURDAIN - Olivier SUSINI — Georges LAJARA- Alain STEPHAN

Mmes: Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON - Francine CLUZEL - Renée ALIBERT - Hélène HEGOBURU - Christiane GOULLET

Date de la

convocation:

Pouvoirs:

26/03/2024

Nadia OULD CHEIKH à Josiane CHABERT Audrey SAUNIER à Danièle SANTESTEBAN

Résultat du vote :

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0 Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales.

Monsieur	Jean-Pierre	JOURDAIN -	Président	ouvre l	a séance a	18	h. le	e auorum	étant	atteint
Monsieur	Jean Fierre	JOONDAM	ricolactic	Carici	a scarice i		11, 10	quorum	Ctarre	accent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB) du 29 janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024



ID: 069-266910439-20240408-DELIB052024-DE

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Madame la Vice-Présidente du CCAS fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif pour l'année 2024 :

FONCTIONNEM	ENT					
DEPENSES	LIBELLES	PROPOSITIONS RECETTES LIBELLES		PROPOSITIONS 2024		
CHAP 011	Charges caractères générales	28 447,29 €	CHAP 002	Report exédent 2023	42 947,29 €	
CHAP 65	Autres charges de gestion courantes	53 000,00 €	CHAP 70	Produits des services domaine et ventes divers	3 000,00 €	
			CHAP 74	Dotations et Participations	35 500,00 €	
			CHAP 77	Produits exceptionnels		
	Total fonctionnement dépenses	81 447,29 €		Total fonctionnement recettes	81 447,29 €	
INVESTISSEMEN	п					
DEPENSES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2024	RECETTES LIBELIES		PROPOSITIONS 2024	
CHAP 001		0,00€	CHAP 001	Solde d'exécution positif reporté 2023	624,53 €	
	Total investissement dépenses	0,00€	Total investissement recettes		624,53 €	

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS. ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie certifiée conforme le 9 avril 2024,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Le Président

Jean-Pierre JOURDAIN